

- AVRIL. — 29, mercredi, 4.00 heures du soir. Paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.
- 29, " 7.30 heures du soir. Paroisse Conversion-de-Saint-Paul.
- MAL. — 1, vendredi, 7.30 heures. Mont Sainte-Marie.
- 2, " 11.00 heures. Académie Saint-Antoine.
- 2, samedi, 4.00 heures du soir. Paroisse Saint-Antoine.
- 2, " 7.30 heures du soir. Paroisse Saint-Patrice.
- 3, dimanche, 8.00 heures. Cathédrale.
- 3, " 3.00 heures du soir. Paroisse Notre-Dame-des-Neiges.
- 3, " 5.00 heures du soir. Paroisse Notre-Dame-de-Grâce.
- 4, lundi, 7.30 heures. Couvent d'Hochelaga.
- 4, " 10.00 heures. Mont de La-Salle.
- 4, " 11.00 heures. Paroisse Saint-Nom-de-Jésus.
- 5, mardi, 2.30 heures du soir. Paroisse Saint-Nom-de-Marie.
- 5, " 4.00 heures du soir. Paroisse Saint-Jacques.
- 5, " 5.00 heures du soir. Maison de Réforme.
- 6, mercredi, 3.00 heures du soir. Paroisse Notre-Dame-du-Saint-Rosaire.
- 6, " 4.30 heures du soir. Paroisse Saint-Edouard.
- 6, " 7.30 heures du soir. Paroisse Saint-Jean-de-la-Croix.
- 7, jeudi, 3.00 heures du soir. Paroisse Saint-Vincent-de-Paul.
- 7, " 4.30 heures du soir. Paroisse Saint-Eusèbe-de-Verceil.
- 7, " 7.30 heures du soir. Paroisse La Nativité.
- 8, vendredi, 2.30 heures du soir. Paroisse Saint-Gabriel.
- 8, " 3.30 heures du soir. Paroisse Saint-Charles.